Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN CSN

unité

Conseil central
du Montréal
métropolitain–CSN

Octobre 2013
volume 27
numéro 7

Négociations à l'Université Concordia

Lumière au bout du tunnel

unité

L'organe officiel
du Conseil central du Montréal
métropolitain–CSN
est publié à 2 800 exemplaires
P.P. 40064900
ISSN 1718-1178
Responsable :
Véronique De Sève
Coordination et rédaction :
Emmanuelle Proulx
Conception graphique :
Jean Gladu et Sophie Marcoux
Montage : Diane Dupuis
Correction des textes : Michèle Delsemme
Photographies : Dominique Daigneault, Diane Dupuis, Michel Giroux, Raynald Leblanc, Maxime Picard et Emmanuelle Proulx
Impression : Accent Impression
Distribution :
Module de distribution de la CSN
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
http://www.ccmm-csn.qc.ca
Pour abonnement :
diane.dupuis@csn.qc.ca
Téléphone : 514 598-2021
Télécopieur : 514 598-2020

À l'agenda

Octobre

2
Assemblée générale

3 et 4
Initiation to Health and Safety

4
Secrétariat

7 et 8
Initiation à la santé sécurité du travail

9, 10, 11
Work Related Accidents and Diseases

15, 16, 17 et 23, 24, 25
Exécutif syndical l

21 et 22
Délégué-e syndical

25
Comité de surveillance

25
SGS logiciel de trésorerie

28 et 29
Information dans notre syndicat

28, 29, 30
Accidents et maladies du travail

31 oct.-1er nov.
Mobilisation

Coup d'œil sur l'assemblée générale

Avancer, toujours !

Le 11 septembre, à l'occasion de la première assemblée générale du conseil central pour le mandat 2013-2016, la nouvelle présidente, Dominique Daigneault, a tenu à remercier les délégué-es pour leur participation active au congrès de juin. Elle a souligné les 40 ans du coup d'État au Chili, survenu le 11 septembre 1973. Le conseil central a déposé un mémoire concernant le Plan de développement de Montréal, lequel invite la Ville à développer l'identité montréalaise des familles, à mettre de l'avant le principe de mixité des usages et de mixité sociale, à miser sur le développement de quartiers favorisant les transports en commun, à revoir à la hausse les objectifs de développement de logements sociaux et à reconnaître l'importance d'une participation citoyenne pleine et entière.

Luttes

La présidente a ensuite fait un tour d'horizon succinct des luttes qui sont en cours. La grève se poursuit toujours à l'usine de Mapei, à Laval. Rappelons que le syndicat est en conflit depuis le 4 mai 2012. La coalition *Sauvons l'Hôtel-Dieu*, qui compte 300 organisations, a été mise sur pied pour exiger du gouvernement que cet établissement demeure à vocation hospitalière et publique. Les hôtels Holiday Inn Express et Candlewood ont fait des débrayages sporadiques au cours de l'été et à la fin du mois d'août, un règlement satisfaisant est finalement intervenu. Enfin, lors de leur BBQ de la rentrée, les syndicats du CHU Sainte-Justine ont insisté sur l'importance de maintenir au public les emplois des ouvriers spécialisés.

Puis, **Véronique Laflamme**, de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, est venue parler des hausses de tarifs d'électricité. Elle a rappelé qu'en l'an 2000, un gel de tarifs avait été instauré sur une partie de l'électricité que nous consommons, soit sur ce qu'on appelle le bloc patrimonial. Mais voilà, Québec vient de décider de dégeler les tarifs. De plus, Hydro-Québec réclame de la Régie de l'énergie une hausse des tarifs totalisant 5,8 % pour 2014. Il faut préciser qu'Hydro-Québec verse plus de trois milliards de dollars par année au gouvernement du Québec, dont un milliard provient du bloc patrimonial. Elle a invité les délégué-es à participer à la manifestation, contre les hausses de tarifs, le samedi 28 septembre, à 13 h, au Carré Phillips, à Montréal.

Une question de privilège proposée par **Pierre Fontaine** condamnant toute intervention militaire en Syrie a ensuite été adoptée par l'assemblée générale.

Campagne *Et si on avançait*

Dans le cadre de la campagne de la CSN *Et si on avançait*, on a invité les syndicats à tenir des assemblées d'information pouvant prendre la forme d'assemblée, de 5 à 7, de dîner-causerie, etc., afin de partager avec les membres une analyse commune de la conjoncture. Pour sa part, le conseil central tiendra des assemblées publiques sur les mesures d'austérité, et la première est prévue à la mi-novembre. Nous aurons plus de détails à la prochaine assemblée générale.

Élections

Des élections ont eu lieu à diverses instances du conseil central : Donald Picotte au comité LGBT; Manon Lavoie, Marie Lebel et Patrice Lorrain-Chenu au comité de surveillance; Richard Ledoux, René Rochon et Mona Edma au comité des lettres de créance et finalement à la délégation du CCMM–CSN au conseil confédéral ont été élus Kim Boyer, Louis Carlo Cantave, Nicole Daniel, Philippe de Grosbois, Mona Edma, Marie Lebel, Richard Ledoux, Robert Poisson, Martin Renaud, Lise Surprenant et Benoît Taillefer.

Enfin, faisant suite au congrès de juin, une série de nouvelles propositions ont été adoptées par les délégué-es. L'ensemble des recommandations adoptées au congrès, incluant celles de l'assemblée générale de septembre, sera acheminé aux syndicats sous peu.

Organisme régional affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN regroupe plus de 100 000 membres du secteur public et du secteur privé, répartis au sein de 400 syndicats sur le territoire des régions administratives de Montréal, de Laval et du Grand Nord du Québec.

Conseil central du Montréal métropolitain - CSN
www.ccmm-csn.qc.ca

logo FSC

éditorial

Vivre décemment, une question de justice

Par Véronique De Sève
secrétaire générale du CCMM–CSN

Le 7 septembre avait lieu le mariage princier de la petite-fille de Paul Desmarais. Célébré à la cathédrale Marie-Reine-du-Monde, le mariage s'est poursuivi sur l'île Sainte-Hélène et pour l'occasion, le richissime homme d'affaires y avait loué plusieurs espaces pour une durée de trois semaines ! Je fais fi des détails sur les extravagances et les personnalités publiques vues à ce faste événement, mais disons qu'on est loin d'un mariage modeste. Pourquoi commencer un éditorial par cet événement mondain ? Eh bien ! parce que trop souvent les manchettes des grands médias regorgent d'informations futiles sur la vie des gens riches, mais s'arrêtent très peu sur les batailles pour l'amélioration des conditions de vie et de travail du monde « ordinaire ». Le 7 octobre aura lieu la Journée mondiale pour le travail décent. Prenons un temps d'arrêt pour mettre en lumière celles et ceux qui se battent au quotidien pour l'avancement de leurs conditions.

Se battre pour se sortir de la pauvreté

À la fin du mois d'août, des milliers de travailleuses et de travailleurs du secteur de la restauration rapide aux États-Unis ont fait la grève pour réclamer de meilleures conditions de travail et une hausse salariale leur permettant de sortir de la pauvreté. Leur bataille est fort simple à comprendre : comment élever ses enfants quand on gagne 9 $ l'heure ? Le choix de ces petits salarié-es, et les femmes y sont en majorité, est déchirant. Le paiement du loyer passe bien souvent avant l'épicerie. Et à la rentrée scolaire, les choix sont tout aussi difficiles entre l'achat des fournitures scolaires et les vêtements des enfants.

Les compagnies de *fast food* comme McDonald ou Wendy's ont voulu minimiser leurs revendications en évoquant les perspectives d'avancement dans cette industrie. Ils ont eu l'odieux d'affirmer que seulement 5 % des employé-es de restaurants dits rapides gagnaient le salaire minimum et que la moitié étaient des adolescents. Or, selon une étude récente du National Employment Law Project, à peine 2,2 % des emplois dans cette industrie sont des emplois de gestionnaire mieux rémunérés. La moyenne d'âge est de 28 ans chez les hommes et de 32 ans chez les femmes. De plus, le salaire médian est de 9,05 $ l'heure. Ce mouvement prend de l'ampleur depuis novembre 2012 et malgré la contestation grandissante, les dirigeants de ces multinationales demeurent toujours aussi bouchés. Ce sont pourtant les travailleuses et les travailleurs qui, à la sueur de leur front, ont permis à ces entreprises de se développer de la sorte.

Ce mouvement assez exceptionnel, soutenu par les organisations syndicales, est ancré dans une perspective de justice sociale et de lutte pour un travail décent tout comme se fait le travail du conseil central sur le deuxième front. Nous saluons ici leur détermination.

Assurance-chômage

Des batailles se mènent également pour dénoncer le saccage de l'assurance-chômage, filet social essentiel lors d'une perte d'emploi. Depuis l'adoption de la loi « mammouth » modifiant le fondement même du régime, les organisations syndicales ont fait de multiples actions pour dénoncer les nouvelles règles qui frappent de plein fouet les travailleurs à statut précaire. La population de Montréal est composée à 48 % de salarié-es à temps partiel, dont 52 % sont des femmes. Les conditions d'emploi dans plusieurs secteurs seront fragilisées et l'emploi de jour à temps plein ne sera plus la norme.

Plusieurs secteurs d'emploi montréalais sont touchés par cette réforme. On pense aux industries saisonnières comme les secteurs du tourisme ou de l'hôtellerie, mais des dizaines de milliers de salarié-es écoperont également dans le transport scolaire, la construction et l'enseignement. L'obligation d'accepter un emploi à salaire inférieur aura pour effet de tirer l'ensemble des salaires vers le bas. Cela aura aussi des conséquences sur les conditions de vie.

Le 7 octobre, partout dans le monde, des organisations syndicales dont la CSN, souligneront la Journée mondiale pour le travail décent. En cette journée, réaffirmons notre désir de travailler dans des milieux respectueux. C'est une question de justice, point !

Conséquences des compressions budgétaires et du déficit à la CSDM

Des centres d'éducation populaire en danger

Ce sont les plus démunis, les exclus et les personnes vivant dans la marginalité qui feront les frais des coupes de budget à la Commission scolaire de Montréal (CSDM). À moins que Québec n'intervienne, la décision de la CSDM de ne pas renouveler le bail, dès mai 2015, de six centres d'éducation populaire (CEP)[1] pourrait avoir des effets désastreux sur les populations les fréquentant.

Au printemps dernier, InterCEP, qui regroupe six centres d'éducation populaire à Montréal, lançait un véritable cri d'alarme à la suite de l'annonce de la CSDM de ne pas poursuivre son engagement auprès d'eux. Cette décision a été prise en raison du lourd déficit et des compressions budgétaires imposées à la CSDM par le ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (MELS). Les centres d'éducation populaire logent — certains depuis plus de 30 ans — dans des bâtiments appartenant à la commission scolaire qui en assure les frais de fonctionnement. Du même coup, la CSDM mettait fin aux subventions qu'elle accordait à ces organismes en soutien à leur mission éducative. InterCEP lance alors une campagne publique pour informer la population des impacts qu'aura cette décision sur les personnes qui font appel aux services des CEP, le plus souvent des gens pauvres ou vivant différents types d'exclusion ou de marginalisation. Les centres d'éducation populaire dispensent divers services, notamment d'alphabétisation, de formation informatique, de formation continue, de réinsertion, d'alimentation, de soutien aux personnes immigrées et offrent plusieurs ateliers et activités d'ordre social, artistique et culturel.

S'enclenche alors une mobilisation pour demander au gouvernement du Québec d'intervenir et de trouver une solution viable afin d'assurer leur pérennité.

En attente de réponses

Plusieurs rencontres ont eu lieu au printemps avec des représentants du MELS. Trois fonctionnaires ont été affectés au dossier, ce qui laisse croire que Québec a l'intention de résoudre, du moins en partie, le problème. Au cours de l'été, des visites des bâtiments ont été effectuées par les fonctionnaires, qui ont pour mandat de recueillir des informations et de faire un état de la situation de l'ensemble des organismes. On attend une réponse du MELS à la fin de l'automne.

Reconnaître la mission éducative des CEP

Pour Isabelle Aubin, directrice générale du Comité social Centre-Sud, il est de la responsabilité du ministère de l'Éducation de soutenir la mission des centres d'éducation populaire, qui, selon InterCEP, avec leurs 250 employé-es et quelque 1240 bénévoles, rejoignent plusieurs milliers de personnes par année. « Depuis quelques années, nous faisons un immense travail pour trouver des subventions afin d'entretenir notre bâtiment. Ce sont près de 400 000 $ qui ont été investis dans la rénovation, et là, on risque de perdre tout cela », se désole madame Aubin. Le Comité social Centre-Sud a dû prendre des mesures afin d'absorber la coupe de subvention de la CSDM, qui s'élève à environ 45 000 $ sur trois ans. Ainsi, tous les employé-es de l'organisme seront au chômage forcé huit jours cette année. « Toutefois, insiste la directrice du groupe, on procède à des "fermetures tournantes" pour éviter de couper dans les services auprès de la population. » Le centre fait face à sa deuxième année de coupe de subvention.

Donald Nolet, coordonnateur du Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles, rappelle que le MELS a adopté, en 2000, une politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire et que dans ce contexte, le ministère doit intervenir pour soutenir les six CEP. « Nous faisons face à trois problèmes, celui de trouver du financement pour les rénovations des bâtiments, celui de couvrir les frais de fonctionnement de ces bâtiments et enfin, de combler la coupe de subvention de la CSDM pour notre mission », soutient monsieur Nolet. Il semble qu'à l'heure actuelle, seuls les deux premiers aspects des problèmes soulevés par les groupes soient étudiés par le ministère. « Notre mission éducative doit aussi être reconnue », insiste monsieur Nolet.

Épluchette de blé d'Inde organisée par le Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles, le 29 août

Dans une étude réalisée par des chercheuses de la faculté des sciences de l'Éducation de l'UQAM (*Six centres d'éducation populaire : un bien commun*, UQAM, 2006), on souligne leur approche qui consiste « à prendre la personne là où elle est (dans sa situation individuelle et sociale) et à travailler avec elle pour lui permettre de comprendre cette condition et d'agir pour la transformer. C'est là, pour un adulte, une puissante motivation à apprendre ». Les auteures de la recherche concluent : « l'éducation populaire est plus que jamais nécessaire pour permettre aux personnes de réagir, de se prendre en charge individuellement et d'exercer pleinement leur citoyenneté. Elle constitue un bien commun qu'il nous faut conserver et promouvoir. »

Le Comité social Centre-Sud, l'un des six centres d'éducation populaire dont l'existence est menacée

[1] Le Pavillon d'éducation communautaire (Hochelaga-Maisonneuve); le Centre éducatif communautaire René-Goupil (quartier Saint-Michel); le Comité social Centre-Sud; le Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles; le Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et de St-Henri (CEDA); les Ateliers d'éducation populaire du Plateau.

Semaine nationale de la santé et de la sécurité du travail, du 20 au 26 octobre

La prévention avant tout !

La Semaine nationale de la santé et de la sécurité du travail arrive à grands pas, soit du 20 au 26 octobre, sous le thème *Faisons avancer la santé et la sécurité du travail.* Votre syndicat prévoit-il organiser une activité ?

Nous voulons souligner toutes les actions qui permettent aux travailleuses et aux travailleurs de gagner leur vie tout en préservant leur santé physique et psychologique. Voici quelques suggestions d'activités simples à tenir dans le cadre de cette semaine :

- Distribuer des outils d'information et de promotion tel le journal de la Semaine nationale de la santé et de la sécurité au travail de la CSN.
- Tenir un kiosque où sont présentés divers documents publiés par la CSN (certains sont gratuits). Consultez le catalogue en ligne sur le site Internet de la CSN. On peut aussi visionner l'une des capsules vidéo que l'on retrouve à la médiathèque de la section santé et sécurité du site de la CSN.
- Faire la démonstration de vos bons coups.
- Susciter la participation par le tirage d'un prix. Vous pourriez demander à vos membres quels ont été les bons coups dans votre milieu de travail ou les inviter à faire des suggestions de solutions à des problèmes de santé et de sécurité.
- Écrire un article dans le journal syndical sur les objectifs et les activités de cette semaine.
- Installer les affiches de la CSN.
- Consultez le portail de formation en santé et sécurité de la CSN. On y retrouve quantité d'informations pouvant être utiles à tous les syndicats.

Les membres du comité exécutif du conseil central sont disponibles pour vous visiter sur les lieux de travail. Faites-nous savoir quelles sont vos activités à l'occasion de cette semaine importante de sensibilisation en nous les communiquant à :

Patrice Benoît
Trésorier du CCMM–CSN
patrice.benoit@csn.qc.ca

➲ **www.csn.qc.ca/web/section-sst/semaine-nationale-sst**
➲ **www.csn.qc.ca/web/section-sst/mediatheque**
➲ **www.csn.qc.ca/web/csn/catalogue-sst-affiches**
➲ **www.formationsst.csn.qc.ca**

Grève à la brasserie Labatt de St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador

Une bière au goût amer

Il n'y a pas que la bière qui soit glaciale à la brasserie Labatt de St. John's, à Terre-Neuve, les relations entre le syndicat et la direction le sont tout autant. En grève depuis le 25 mars, les travailleuses et les travailleurs se livrent à une lutte sans merci contre la multinationale AB Inbev qui veut sabrer dans les conditions de travail des employé-es.

Parmi la vingtaine de reculs exigés par la riche entreprise de brasserie et de distribution, on note une échelle de salaires moindres de 9 $ de l'heure pour les personnes nouvellement embauchées, des coupes de 20 % dans le régime d'assurances, des modifications substantielles au régime de retraite et une plus grande flexibilité au niveau des horaires. Ce traitement inéquitable que veut imposer le géant brassicole est d'autant plus révoltant que cette entreprise a engrangé plus de neuf milliards de dollars de profits l'an dernier. Qui plus est, les *scabs* qui font le travail des employé-es syndiqués ont été formés par ces derniers avant le conflit de travail.

Solidarité exemplaire

Il reste que la cinquantaine de syndiqué-es de la Newfoundland and Labrador Association of Public Employees (NAPE) peuvent compter sur l'appui de leurs camarades d'ailleurs au Canada. Depuis déjà plusieurs semaines, des piquets de grève symbolique se tiennent tous les mercredis après-midi devant d'autres brasseries Labatt, notamment à LaSalle au Québec, mais aussi en Ontario, en Alberta, en Nouvelle-Écosse, et bien sûr, à Terre-Neuve.

Il faut dire que cette solidarité s'est bâtie au fil du temps grâce à la mise sur pied de l'Alliance des brasseries Labatt au Canada (Canadian Brewery Workers Alliance–CBWA). Ce regroupement syndical s'est formé à l'initiative du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Labatt–CSN (LaSalle), il y a sept ans, afin de répondre au contexte de mondialisation des économies.

Selon Sylvain Moreau, président du STT de Labatt–CSN et de la CBWA, « des rencontres régulières se tiennent entre les six syndicats des brasseries Labatt du Canada afin d'échanger des informations et de suivre l'évolution de cette industrie au pays. Ainsi, poursuit-il, on s'assure d'un meilleur rapport de force lorsque c'est nécessaire et l'appui que cette alliance offre aux grévistes de Terre-Neuve est un puissant levier pour poursuivre la lutte ».

Par son existence, la CBWA est à même de saisir les enjeux à venir pour l'ensemble de ses groupes membres. C'est en créant ce type d'alliance que le mouvement ouvrier peut faire face aux nombreux défis du contexte économique mondial. Soulignons que des organisations syndicales d'Argentine, du Brésil, de la Belgique et d'Angleterre ont aussi donné leur appui au syndicat de Terre-Neuve, engagé dans un véritable combat de titans.

Piquet de grève en Ontario : des appuis nombreux sont venus du Canada et d'ailleurs dans le monde

Au centre, Sylvain Moreau, président du STT de Labatt–CSN

Refusons les hausses de tarifs d'électricité

et les mesures d'austérité

Manifestation

Samedi 28 septembre 2013, à 13 h

Carré Phillips, métro McGill

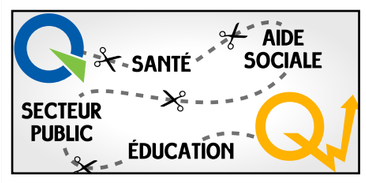

Organisée par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics composée de plusieurs dizaines de groupes sociaux, dont le conseil central

Plusieurs années sans convention collective à l'Université Concordia

Enfin des ententes !

Les employé-es de l'Université Concordia ont fait preuve d'une grande patience. Après plusieurs années sans convention collective, la direction de l'université vient enfin de conclure une entente avec le syndicat des techniciennes et techniciens et celui des employé-es des bibliothèques. Il reste qu'au moment de mettre sous presse, plusieurs autres groupes de salarié-es, soit le personnel de soutien et les professionnel-les[1], étaient toujours en attente d'un règlement.

Manifestation des employé-es devant l'Université Concordia, lors de la rentrée scolaire, le 3 septembre. Plusieurs sont sans convention collective depuis des années

Coût de la vie

Les demandes des employé-es sont des plus légitimes. Ils cherchent simplement à préserver leur pouvoir d'achat et à obtenir l'équivalent de l'augmentation du coût de la vie. Ces dernières années, puisque les contrats de travail étaient échus, aucune augmentation de salaire ne leur a été octroyée. Leur contribution à la bonne marche de l'université est pourtant essentielle. La direction de l'établissement invoque les compressions budgétaires imposées par Québec pour justifier sa position. Toutefois, il semble que l'argent n'est pas un problème et coule à flots dès lors qu'il est question de le distribuer aux membres de la direction.

On se souviendra des généreuses indemnités de départ et primes de toutes sortes offertes aux cadres de l'université ces dernières années. En 2007, le recteur Claude Lajeunesse avait quitté ses fonctions avant la fin de son mandat, récoltant une indemnité de 1,3 million de dollars. Puis celle qui lui avait succédé, Judith Woodsworth, était également partie avant la fin de son contrat avec une coquette somme en poche. Sous le règne de madame Woodsworth, cinq cadres s'étaient partagé 3,1 millions de dollars en salaire et en indemnités. Le recteur suivant, Frederick H. Lowy, s'était vu accordé un prêt sans intérêts de 1,4 million de dollars par l'université pour la vente de son condo. Cette somme n'est toujours pas remboursée.

Depuis 2007, ce sont donc 5,8 millions de dollars qui ont été engloutis, ce qui a incité, en mars 2012, la ministre de l'Éducation de l'époque, Line Beauchamp, à imposer une pénalité de deux millions de dollars à l'université pour la mauvaise gestion de ses fonds.

Devant une situation aussi indécente, les employé-es sont en droit d'exiger une juste augmentation salariale pour préserver leur pouvoir d'achat.

[1] Quatre syndicats qui représentent un millier de travailleuses et de travailleurs sont affiliés à la CSN, soit le Concordia University Union of Support Staff-Technical Sector (CUUSS-TS), le Concordia University Library Employees Union (CULEU), le Concordia University Support Staff Union (CUSSU) et le Concordia University Professional Employee's union (CUPEU)

Décision de la Cour suprême des États-Unis

Importante victoire pour la communauté LGBT

Une victoire décisive a été remportée par la communauté LGBT américaine au début de l'été. La Cour suprême des États-Unis a invalidé une partie d'une loi fédérale, le *Defense of Marriage Act*, qui définissait le mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme. Dans une deuxième décision concernant l'État de la Californie, le plus haut tribunal du pays a maintenu un jugement qui avait été déclaré inconstitutionnel. Grâce à ces deux décisions, la Cour permet aux LGBT légalement mariés, ce qui est possible dans 13 États[1], d'obtenir les mêmes droits et les mêmes avantages que les couples hétérosexuels. À titre d'exemple, les LGBT pourront être couverts par l'assurance-maladie et l'assurance-vie de leur conjoint; ils pourront prendre un congé pour s'occuper d'un conjoint malade ou faire une déclaration commune d'impôt fédéral sur le revenu. Ils auront les mêmes droits en matière de succession, etc. Par ailleurs, au début du mois d'août, le secrétaire d'État américain annonçait que les demandes de visas d'époux homosexuels seraient traitées de la même façon que celles provenant d'époux hétérosexuels, ce qui leur permettra d'obtenir plus facilement des visas.

Il reste que le mariage homosexuel n'est toujours pas légalisé à l'échelle du pays puisque la reconnaissance légale du mariage entre conjoints de même sexe demeure une prérogative de chacun des 50 États de la fédération.

En Californie, il faut rappeler que le mariage homosexuel avait été autorisé pendant une brève période en 2008, mais son interdiction avait été rapidement inscrite dans la Constitution. Il aura fallu une longue bataille juridique pour qu'enfin les LGBT aient gain de cause. Le 26 juin dernier, la Cour suprême a jugé irrecevable une plainte d'un groupe antigai. L'affaire se retrouve devant la justice inférieure, mais permet, d'ici un nouveau jugement, que les homosexuels se marient à nouveau. La Californie est l'État le plus peuplé des États-Unis.

Ces décisions cruciales sont un pas de plus vers l'égalité juridique des membres de la communauté LGBT aux États-Unis.

[1] La reconnaissance juridique du mariage gai existe dans les États suivants : Californie, Massachusetts, Maine, Connecticut, Iowa, Vermont, New Hampshire, New York, Washington, Rhode Island, Delaware, Minnesota et Maryland, plus le district de Columbia (source : Wikipédia).

Semaine pour l'école publique du 29 septembre au 5 octobre

J'aurais voulu être un artiste !

Un 5 à 7 aura lieu le 2 octobre prochain, à la CSN, tout juste avant l'assemblée générale du conseil central, afin de souligner la 5e édition de la Semaine pour l'école publique. Sous le thème *Une école en art*, on célèbre cette année toutes les formes d'art et les talents artistiques de nos jeunes. Bien commun inestimable, l'école publique est une richesse collective qu'il faut préserver.

Une école en art
Mercredi, 2 octobre 2013
5 à 7
Salle Michel-Chartrand, au conseil central
Un goûter sera servi.
S'inscrire auprès de Diane Despatie au 514 598-2005 ou diane.despatie@csn.qc.ca
www.spep.ca

Bienvenue au CCMM–CSN

Un nouveau groupe joint les rangs de la CSN, soit le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la garderie Chouchou–CSN, qui compte sept salarié-es. On l'aura compris, ces salarié-es œuvrent dans le domaine de la petite enfance. Ce nouveau syndicat sera affilié à la Fédération de la santé et des services sociaux, au Conseil central du Montréal métropolitain–CSN et, bien entendu, à la CSN.

Le conseil central souhaite la bienvenue à toutes et à tous les nouveaux membres !

Nouvelle maison de naissance au CSSS Jeanne-Mance

Reconnaître aussi la valeur des sages-femmes

Les sages-femmes ont organisé un *beach party* devant le bureau du ministre de la Santé et des Services sociaux, à Sherbrooke, cet été

D'ici deux ans, les femmes habitant l'est de Montréal pourront accoucher dans une maison de naissance. Une nouvelle installation sera implantée sur le territoire du CSSS Jeanne-Mance, l'annonce en a été faite à la fin du mois d'août.

Si l'on reconnaît la nécessité d'ouvrir de nouvelles maisons de naissance au Québec et que l'on s'en réjouit, il faut toutefois que celles qui accompagnent les futures mamans, les sages-femmes, puissent aussi bénéficier d'un soutien entier. Le Regroupement Les Sages-Femmes du Québec (RSFQ), qui regroupe les quelque 160 sages-femmes de la province, se félicite de l'annonce du ministre, mais s'indigne du peu de reconnaissance qui leur est accordée. Ces professionnelles ont les mêmes charges que celles qui incombent aux médecins pratiquant l'obstétrique, puisqu'elles s'occupent du suivi prénatal, de l'accouchement et du suivi postnatal. Elles voient aux urgences obstétricales et à la réanimation néonatale avancée. C'est donc dire qu'elles ont de grandes responsabilités. Toutefois, leurs conditions de rémunération, inchangées depuis près d'une dizaine d'années, sont loin d'être satisfaisantes, particulièrement en ce qui a trait aux heures de garde qu'elles effectuent. Précisons que les sages-femmes, en travaillant en équipe de deux, sont de garde 10 jours sur 14. C'est ainsi qu'elles s'assurent d'offrir des services 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Depuis plus de deux ans, le RSFQ négocie avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en vue du renouvellement de l'entente de travail, mais on est loin d'un règlement reflétant la réelle valeur de leur travail. À l'heure actuelle, les sages-femmes reçoivent 1 $ pour chaque heure de garde, et lorsqu'elles accompagnent une femme qui accouche la nuit, elles n'obtiennent aucune prime additionnelle. Ce qu'elles demandent, c'est l'équivalent d'une heure de salaire pour huit heures de garde, comme ce que reçoivent les professionnels de la santé. Au mois d'août, lors d'un blitz de négociation, le MSSS a proposé des ajustements dérisoires à ses offres précédentes. Ulcérée, Claudia Faille, présidente du RSFQ, réagit fortement aux dernières propositions : « Ça nous met en colère, une colère justifiée. C'est terrible d'être traitées de la sorte. Il n'y a pas un groupe d'hommes professionnels ayant les mêmes responsabilités qui accepterait un tel traitement. » Le RSFQ demande, pour une sage-femme à temps complet, un salaire d'entrée de 62 500 $ alors que le MSSS offre 56 500 $.

L'apport des sages-femmes est sans conteste et les études à cet égard sont catégoriques : le suivi continu effectué par les sages-femmes du début à la fin de la grossesse des femmes démontre que celles-ci subissent moins d'interventions médicales et sont moins à risque d'accoucher prématurément. Elles contribuent donc à augmenter les soins offerts, à améliorer la santé de la population et à réduire les coûts de santé. Le RSFQ invite la population à soutenir ses revendications en cliquant sur la vidéo de son site Internet.

www.rsfq.qc.ca

Claudia Faille, présidente du Regroupement Les Sages-Femmes du Québec

Conflit de travail réglé

Les travailleuses et les travailleurs des hôtels Holiday Inn Express et Candlewood (Les Suites Faubourg-Saint-Laurent) ont enfin obtenu un renouvellement satisfaisant de leur convention collective. Après plusieurs courts débrayages sporadiques, l'employeur a dû bonifier ses offres de départ et c'est par un vote à 85 % que l'assemblée générale les a acceptées. La nouvelle convention viendra à échéance en 2016 et comporte des augmentations de 3 % par année, auxquelles s'ajoute un montant au chapitre du rattrapage salarial. De plus, la participation patronale au fonds de pension a également été bonifiée.

Élargir nos alliances

Who are we ? UE ! scandaient 200 militantes et militants dans les rues de Chicago, en Illinois, le 26 août dernier. Mais qu'est-ce que UE ? La United Electrical, Radio and Machine Workers of America est une organisation syndicale indépendante et démocratique qui représente des travailleuses et des travailleurs tant des secteurs public que privé un peu partout aux États-Unis. La base d'adhésion de cette organisation syndicale est le syndicat local, ce qui permet une plus grande autonomie au niveau local et la distingue de la plupart des autres organisations étatsuniennes. Depuis plusieurs années, UE, la CSN et le conseil central entretiennent d'étroites relations de solidarité.

Un congrès inspirant

À la fin du mois d'août, j'ai eu la chance de participer au 73e congrès de UE à titre d'invitée internationale. Plusieurs des sujets abordés faisaient écho aux délibérations qui ont animé le congrès du conseil central. Entre autres, on y a parlé de la crise financière, des attaques que subissent les travailleuses et les travailleurs, de la privatisation des services publics, de la nécessité d'élargir les alliances syndicales aux luttes sociales et aux mouvements qui les portent, tant dans les communautés locales qu'au niveau international.

À cet égard, une des présentations fut particulièrement éloquente. Kristine Mayle, secrétaire trésorière du Chicago Teacher's Union (CTU), nous a parlé de la situation dramatique des écoles publiques dans la ville de Chicago, où se tenait le congrès. Une cinquantaine d'écoles publiques ont fermé leur porte, la plupart se trouvant dans les quartiers les plus défavorisés de la ville dont la très grande majorité de la population est noire. Ces coupes ont été faites sous prétexte de réduire d'un milliard de dollars le déficit de la ville. Pourtant, les économies réalisées sont inexistantes, car ces sommes sont réinvesties dans les écoles qui accueillent les élèves à relocaliser. Un mouvement de protestation composé du CTU, de parents, d'élèves et de diverses organisations de la communauté s'organise pour mettre fin à ce démantèlement du système public d'éducation. Une lutte à suivre…

Un autre thème ayant occupé une grande partie des préoccupations des congressistes est la réforme du système de santé (*Obamacare*). Cette réforme n'a pas permis d'universaliser l'accès aux soins de santé ni de contrôler les coûts du système. Rappelons que c'est aux États-Unis qu'on dépense le plus *per capita* pour les soins de santé, mais où le taux de mortalité infantile est l'un des plus élevés des pays industrialisés. De plus, les syndicats devront se montrer vigilants devant les impacts de l'*Obamacare* dans le renouvellement des conventions collectives et la négociation des assurances. Les congressistes ont adopté une proposition revendiquant la création d'un système de santé universel et gratuit s'apparentant à celui du Canada.

So, so, so, solidarity !

Les congressistes ont aussi manifesté dans les rues de Chicago. Nous avons d'abord « visité » le siège social de la division transport de la compagnie General Electric. Nous y avons escorté le président du syndicat local, Scott Duke, qui a déposé une pétition signée par 10 000 personnes habitant Erie, ville de l'État de Pennsylvanie, demandant à la compagnie de renoncer à son projet de délocalisation des emplois au Texas, dans une usine non syndiquée. La manifestation s'est dirigée vers un magasin Walmart pour joindre un groupe de travailleuses et de travailleurs qui protestaient contre les pratiques de l'entreprise. La marche s'est terminée devant un restaurant McDonald's, à la fois pour saluer les récentes luttes des gens travaillant dans les *fast food* et pour signifier que les pertes d'emplois bien rémunérés liées aux délocalisations comme celles effectuées par GE contribuent à la prolifération d'emplois dont les conditions de travail sont mauvaises et les salaires, bas, comme chez McDo.

Dominique Daigneault
Présidente du CCMM–CSN

Manifestation à Chicago, le 26 août, devant Walmart, McDo et General Electric pour dénoncer les mauvaises conditions de travail imposées par ces entreprises

Capsule environnement

Hélium, la balloune se dégonfle

Peut-être avez-vous remarqué l'absence de « ballounes » gonflées à l'hélium dans les manifestations organisées par le conseil central récemment. Depuis quelques mois, l'équipe du conseil central a pris la décision de ne plus faire usage d'hélium, en conformité avec sa politique d'approvisionnement responsable (PAR).

C'est que le monde traverse une pénurie de ce gaz qui est extrêmement précieux, notamment en raison de ses nombreuses applications scientifiques et médicales. Extraite de certains gisements de gaz naturel qui en contiennent de très faibles quantités, cette ressource est non renouvelable. L'hélium est un sous-produit de la désintégration de minéraux radioactifs, et son extraction s'avère complexe et coûteuse.

Pas une légère affaire !

Ce sont les États-Unis qui sont les plus grands producteurs d'hélium, avec 75 % de la production mondiale. Le tiers de l'approvisionnement provient d'un réservoir au Texas, appelé *Federal Helium Reserve*, qui a été constitué en 1925. Mais voilà, le Congrès américain, en 1996, a décidé de privatiser le programme fédéral d'hélium et de se départir de sa réserve d'ici 2015. Dans ce contexte, on craint un épuisement de la ressource. D'ailleurs, plusieurs scientifiques dénoncent son usage futile, entre autres dans les ballons et les dirigeables, et souhaitent l'interdiction de sa consommation désinvolte.

L'hélium est principalement utilisé comme liquide réfrigérant, notamment dans l'industrie de la fibre optique, dans les semi-conducteurs et dans le secteur médical (avec les appareils d'imagerie par résonance magnétique, entre autres). Il est également employé en soudure et sert aussi dans l'agroalimentaire pour vérifier l'étanchéité des emballages. L'hélium se raréfie; cessons d'en faire un usage frivole.

On ne verra plus de ballons soufflés à l'hélium dans les manifestations et les activités du conseil central

Dix comités d'action politique

Pour changer le cours des choses

Le mouvement syndical représente un puissant outil de résistance politique et sociale. Il agit comme défenseur des droits des travailleuses et des travailleurs, et par son action, il contribue à freiner les inégalités sociales. À la CSN, les valeurs d'autonomie, de démocratie et de solidarité sont au cœur de notre action. Ce sont les gens qui s'engagent, qui unissent leur voix pour l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble de la population qui créent la force du mouvement syndical.

Au conseil central, dix comités d'action politique, que nous appelons les fronts de lutte, sont actifs. Ils rassemblent des militantes et des militants des syndicats et également de la société civile. Les dix fronts de lutte sont les suivants : comité d'action en santé et sécurité (CASS); condition féminine; droit du travail; éducation; environnement et développement durable; immigration et relations ethnoculturelles; jeunes; lesbiennes, gais, bisexuel-les et transgenres (LGBT); santé et services sociaux; solidarité internationale.

Si vous désirez vous impliquer dans l'un de ces comités, contactez le conseil central au 514 598-2021.

ANGOLA PHILIPPINES ZAMBIE JAPON ETATS UNIS BANGLADESH CHILI AFGHANISTAN
ZIMBABWE GUATEMALA H*NG K*NG NÉPAL THAILANDE MAROC
FIDJI INDE MONGOLIE PARAGUAY ST. CHRISTOPHER ET NEVIS PANAMA AFRIQUE DU SUD
BÉNIN PÉROU BURKINA FASO TANZANIE COSTA RICA URUGUAY MALAISIE INDONÉSIE RWANDA ALGÉRIE
UKRAINE GRÈCE RÉPUBLIQUE DOMINICAINE TOGO
EL ARGENTINE SALVADOR RÉP. DÉMOCRATIQUE CONGO MADAGASCAR CANADA
BURUNDI BELARUS KENYA MEXIQUE DANEMARK NAMIBIE

JOURNEE MONDIALE POUR LE TRAVAIL DECENT

RUSSIE HONGRIE NORVÈGE KIRGHIZISTAN ITALIE ROUMANIE

7 OCTOBRE

VENEZUELA ETHIOPIE FRANCE CÔTE D'IVOIRE LUXEMBOURG ESPAGNE SÉNÉGAL PAYS-BAS MONTENEGRO KOSOVO SERBIE NÉGRO
BARBADE NIGERIA NIGER SLOVAQUIE KAZAKHSTAN ROYAUME UNI ALLEMAGNE
CAMEROUN AUTRICHE AUSTRALIE MACÉDOINE AUTORITÉ PALESTINIENNE
LETTONIE CORÉE DU SUD LIBERIA
PORTUGAL SUEDE AZERBAIDJAN EQUAT BOSNIE-HERZ RÉPUBL CROATIE NIC
TURQUIE MOLDAVIE IR
SINGAPOUR LITUANIE